



**AGRI-STABILITÉ
AGRI-QUÉBEC PLUS
AGRI-INVESTISSEMENT
AGRI-QUÉBEC**



SUJETS TRAITÉS

- ↔ Agri-Québec – Traitement 2014
- ↔ Bonifications des programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus
× Année de participation 2015
- ↔ Lettre de rappel pour les données financières 2014
- ↔ Envoi des avis de contribution à Agri-stabilité 2015
- ↔ La collecte des données financières 2015
- ↔ Agri-stabilité – Paiements provisoires 2015 et 2016
- ↔ État de situation sur le traitement des dossiers AGRI

AGRI-QUÉBEC – TRAITEMENT 2014

En janvier 2015, nous vous avons informé que le traitement des données financières 2014 a débuté en utilisant le système informatique 2013, et ce, afin de répondre à la demande de certains secteurs agricoles, notamment le secteur horticole dont la production demeure en majeure partie admissible à Agri-Québec (AGQ) en 2014.

Nous avons pu émettre, sous certaines conditions, plus de 12 000 avis de dépôt 2014.

Toutefois, nous n'étions pas en mesure de produire des avis de dépôt 2014 sans que le montant de dépôt maximal ne soit erroné pour les 5 242 entreprises dont la situation correspondait à l'une des situations suivantes, soit :

- ✓ Ayant reçu des indemnités d'ASREC ou de sauvagine pour des produits sous ASRA;
- ✓ Ayant reçu des indemnités d'ASREC ou de sauvagine pour du fourrage ou du maïs fourrager sans ventes de produits correspondants;
- ✓ Ayant effectué des achats de fourrage ou de maïs fourrager supérieurs aux ventes correspondantes;
- ✓ Ayant des inventaires de poulets à griller ou de dindons.

Avec la mise en production au cours de la fin de semaine du 5 décembre 2015, du traitement des données financières 2014, tous les dossiers AGI (Agri-investissement) et AGQ 2014 ont été recalculés.

Nous avons été en mesure d'émettre, le vendredi 11 décembre 2015, des avis de dépôt 2014 pour les 5 242 clients, dans la mesure où aucune anomalie n'était présente à leur dossier.

**BONIFICATIONS DES PROGRAMMES
AGRI-QUÉBEC ET AGRI-QUÉBEC PLUS -
ANNÉE DE PARTICIPATION 2015**

Une lettre pour annoncer les changements a été expédiée aux participants ayant des revenus admissibles aux programmes AGQ et Agri-Québec Plus.

Agri-Québec

- ✓ Hausse de contribution de 0,2 % (de 3 % à 3,2 %) pour tous les secteurs hors ASRA et hors gestion de l'offre; elle permet de pallier la baisse de contribution d'Agri-investissement à la suite de *Cultivons l'avenir 2*.
- ✓ Hausse de contribution de 0,3 % (de 3,6 % à 3,9 %) pour le secteur aquacole; cette augmentation est proportionnelle à celle d'Agri-Québec, considérant que ce secteur n'est pas couvert par Agri-investissement.
- ✓ Hausse de contribution de 1,0 % (de 3,2 % à 4,2 %) pour les entreprises de petite taille ayant moins de 100 000 \$ de revenus agricoles (ventes de tous les produits agricoles + variation de la valeur en inventaire + paiement d'assurance récolte). Nous estimons qu'environ 3 600 entreprises, dont les revenus de ventes de produits

agricoles sont inférieurs à 100 000 \$, œuvrent dans les secteurs hors ASRA et hors gestion de l'offre. La bonification touche principalement les entreprises des secteurs acéricoles et horticoles.

Ces hausses de contributions gouvernementales s'appliquent aux ventes nettes ajustées (VNA). À cet effet, le début du traitement des données financières 2015 est prévu pour février 2016.

Agri-Québec Plus

- ✓ Hausse du taux de couverture de la marge de référence de 80 % à 85 % au programme Agri-Québec Plus. Elle permet d'offrir un niveau de soutien équivalant à celui qui prévalait au programme Agri-stabilité avant la réduction des interventions des programmes fédéraux-provinciaux lors de la mise en vigueur de l'accord *Cultivons l'avenir 2*. L'impact prévu de cet ajustement est une augmentation des paiements de l'ordre de 25 %.
- ✓ Paiement conditionnel à un bénéfice net inférieur à 50 000 \$ plutôt qu'à 10 000 \$. Cette hausse permet d'améliorer la protection du programme.

LETTRE DE RAPPEL POUR LES DONNÉES FINANCIÈRES 2014

Plus de 900 déclarations de données financières sont encore manquantes

L'envoi d'une lettre de rappel s'est effectué dans la semaine du 30 novembre pour la clientèle dont les données financières 2014 n'avaient pas encore été transmises pour les programmes AGRI.

Cette lettre, expédiée par La Financière agricole du Québec (FADQ), rappelle aux clients qu'ils doivent transmettre leurs données financières au plus tard le 31 décembre 2015, sinon ils seront inadmissibles à participer aux programmes pour l'année 2014 et la contribution à Agri-stabilité ne sera pas remboursée.

ENVOI DES AVIS DE CONTRIBUTION À AGRI-STABILITÉ 2015

Plus de 800 participants n'ont toujours pas acquitté leur contribution

L'envoi des avis de contribution à Agri-stabilité s'est effectué dans la semaine du 23 novembre 2015 pour les clients dont la contribution pour 2015 n'était pas entièrement payée. Les producteurs concernés ont reçu un avis de contribution leur demandant de payer leur contribution ainsi que la pénalité de 20 %, au plus tard le 31 décembre 2015.

Pour toute question relative à cet envoi, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel attitré à la collecte des données financières des programmes AGRI.

Veillez prendre note que si le solde de la contribution pour 2015 n'est pas acquitté, le dossier du client sera fermé mettant ainsi fin au renouvellement automatique de la participation à compter de l'année 2016. Si le producteur désire participer à nouveau au programme, il devra alors en aviser le personnel de son centre de services dans les délais requis.

De plus, pour la clientèle participant également au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), les compensations versées seront réduites de 40 % pour l'année ou la partie d'année d'assurance qui couvre la période correspondant à l'exercice financier qui se termine en 2015.

Enfin, les entreprises agricoles qui participent au programme Agri-stabilité sont automatiquement inscrites à Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2015 si elles répondent aux conditions d'admissibilité de ce programme. Toutefois, contrairement à Agri-stabilité, Agri-Québec Plus ne couvre que les productions, non associées au programme ASRA ou à la gestion de l'offre, réalisées au Québec.

LA COLLECTE DES DONNÉES FINANCIÈRES 2015

La collecte des données financières pour l'année de participation 2015 est démarrée depuis avril pour les clients dont l'exercice financier 2015 est terminé. Les documents de collecte des données financières sont expédiés dans les jours suivant la fin de l'exercice financier des clients concernés, en autant que la contribution à Agri-stabilité soit payée.

AGRI-STABILITÉ – PAIEMENTS PROVISOIRES 2015 ET 2016

Il est possible, pour une entreprise participante, de demander un paiement provisoire pour les années de participation 2015 et 2016, afin de lui permettre de recevoir plus rapidement une partie des paiements du programme, et ce, sans avoir à attendre la fin de l'année financière. Toutefois, pour se prévaloir des paiements provisoires, l'entreprise participante doit répondre à certaines conditions établies au programme. Veuillez vous référer à l'aide-mémoire disponible sur le site Internet de la FADQ afin de prendre connaissance des modalités relatives à ces paiements.

ÉTAT DE SITUATION SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS AGRI

Vous pouvez consulter les statistiques portant sur l'avancement du traitement des dossiers AGRI à la section *Statistiques et taux* du site Internet de la FADQ.